

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 14 novembre 2011****Présents**

Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN (départ à 10h15), Maxime SAADA, Robert SKIPPON.

Marina BERBIEC, Paul BERNARDET, Arnaud BONTEMPS, Lise ANANOU, Maxence MELY, Simon BACIK.

Ali ZEROUATI, Philippe PETAT.

Axel KAHN, Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 10h12).

Absents ou excusés

Hervé FRADET, Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN (procuration à François HEILBRONN) Christian LEQUESNE.

Alexandre FLEURET (procuration à Paul BERNARDET), Alexis GIROULET (procuration à Maxence MELY).

Bastien IRONDELLE.

Nadège ABOMANGOLI, Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Claude CASANOVA, Jean-Paul FITOUSSI, Anousheh KARVAR, Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

directeur,

Hervé CRÈS

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

Nadia MARIK

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

Peter GUMBEL

directeur du service de la communication,

Benjamin GIAMI

chargé de mission auprès de Richard Descoings,

Isabelle BOSSARD

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

Yolande de BASTARD

représentante du recteur,

Nicolas PEJOUT

directeur de la vie universitaire,

Julien PALOMO

chargé de mission à la DES,

Dolly CARENE

assistante d'Hervé Crès,

Myriam DUBOIS MONKACHI

co-directrice de la scolarité,

Françoise MELONIO

doyen du Collège universitaire de Paris,

Anne LESEGRETAIN

responsable des admissions Collège universitaire,

Mélissa MUNDELL

responsable des procédures d'admissions en master,

Hâkim HALLOUCH

responsable du pôle égalité des chances,

Jean-Michel CARLO

directeur de l'école de la communication,

Inge KERKLOF-DEVIF

directrice de la formation continue,

Ambroisine BOURBON

responsable pédagogique sur l'exécutive master en

communication,

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES directeur exécutif du département d'Economie,

Philippe MARTIN

directeur du département d'Economie.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Présentation et validation du nouveau master en communication de la Formation continue | p. 2 |
| II. | Présentation et validation du nouveau master en régulation financière | p. 4 |
| III. | Présentation du projet de modification des modalités d'entrée, à partir de 2013, au Collège universitaire | p. 5 |
| IV. | Bilan des admissions 2011 | p. 11 |
| V. | Bilan des Conventions d'Education prioritaire – Conventionnement de nouveaux établissements | p. 12 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 17 octobre 2011 | p. 13 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE

La séance est ouverte à 8 heures 29 sous la présidence de Michel PEBEREAU, qui cède la parole à Richard DESCOINGS pour quelques mots.

Richard DESCOINGS annonce que le PRES, dont fait partie l'institut, a été déclaré admissible par le jury de l'IDEX. Il a été bien noté sur les aspects substantiels du concours : la qualité de la recherche, la qualité des formations, la vision d'avenir, mais des progrès « manifestes » devront être réalisés entre le moment de l'admission et la constitution de l'université. Pour être admis, le jury devra être convaincu du caractère réalisable du projet en termes de jalons, de mobilisation des équipes, et d'un point de vue financier. La prochaine étape sera le dépôt du dossier d'admission le 8 décembre. L'oral d'admission aura lieu dans le courant des mois de janvier - février.

Axel KAHN déclare qu'après un premier insuccès, le PRES s'est posé la question de persister dans sa vision initiale et accepter de ne pas être retenu, ou de faire ce qu'il fallait pour minimiser les risques de ne pas être élu et se représenter. Cette alternative a été choisie, et il a été décidé à l'unanimité que Richard DESCOINGS présenterait le projet et en serait nommé directeur, afin de rendre hommage à la qualité de l'organisation et de la pédagogie de Sciences Po et d'apporter toutes les garanties en termes d'optimisation de la qualité de la formation. Axel KAHN insiste sur cet aspect de la formation plus que sur celui de la recherche, qui n'a pas été mis en cause lors du premier tour de sélection, puis remercie Richard DESCOINGS de s'être proposé à la direction de ce projet est de l'avoir pris à bras le corps.

Michel PEBEREAU encourage le directeur à poursuivre ses efforts, puis annonce la liste des absents et les procurations :

- Nelly ANTOINE est remplacée exceptionnellement par Yolande de BASTARD.
- Alexandre FLEURET donne procuration à Paul BERNARDET.
- Marie-Louise ANTONI donne procuration à Michel PEBEREAU.
- Laurent GERMAIN donne procuration à François HEILBRONN
- Alexis GIROULET donne procuration à Maxence MELY

I. PRESENTATION ET VALIDATION DU NOUVEAU MASTER EN COMMUNICATION DE LA FORMATION CONTINUE

a) Exposé

Inge KERKLOH-DEVIF décline les raisons qui ont amené Sciences Po à créer ce nouveau master : la révolution des nouvelles technologies et de la communication, d'une part, qui amène les individus à converser davantage sur les nouveaux médias (développement des réseaux sociaux, des nouveaux médias, de nouveaux leaders d'opinion) et la mondialisation de la communication d'autre part. Pour faire face à ces nouveaux enjeux répondre à la demande croissante de formation, l'institut a choisi d'associer différents pôles d'excellence : son école de communication, son expertise en formation continue et ses pôles de recherche.

Sur ces pôles d'excellence, Jean-Michel CARLO explique avoir rencontré Alexia de MONTERNO et Ambroisine BOURBON pour évoquer la fondation d'un nouveau programme à partir de l'école de la communication. Cette collaboration a consisté en des échanges sur la stratégie de la maquette et sur la stratégie de lancement de la formation continue, appuyé sur la formation initiale, ainsi que sur des échanges entre enseignants académiques et professionnels. Jean-Michel CARLO estime que cette collaboration a été exemplaire.

S'agissant du contexte concurrentiel de ce master, Inge KERKLOH-DEVIF affirme que très peu de masters diplômants en communication ont été identifiés : le master du CELSA (en temps plein), celui de la Sorbonne, orienté vers les médias, et les programmes diplômants de HEC et de l'IESEG, orientés

communication et marketing. Vis-à-vis de ces concurrents, Sciences Po se différencie tout d'abord par un positionnement sur la communication pure, puis par son école de la communication, sa réputation, l'association des universitaires, et la présence des laboratoires de recherche (le Medialab, par ex.)

La formation s'adresse aux cadres et aux cadres dirigeants issus de direction de communication et/ou confrontés à des problématiques de communication liées à l'évolution des médias dans leurs fonctions. L'institut souhaite attirer des profils variés afin de favoriser la richesse des échanges. Certaines catégories de clients nouveaux, dites de niches, ont d'ores et déjà été identifiées, tels les administrations et les hôpitaux. L'objectif de cette formation est de s'inscrire dans le prolongement du projet éducatif de l'école de communication en lien avec le projet éducatif de Sciences Po, qui permettra aux participants de dépasser le seuil du concept et de comprendre les systèmes d'influence.

Ambroisine BOURBON déclare que le programme du master s'articule autour de quatre modules de cours :

- *les sciences sociales de la communication*, pour apporter les grilles de lectures qui permettront aux professionnels de prendre du recul par rapport à leurs pratiques professionnelles ;
- *stratégie d'entreprise-stratégie de communication : mise en perspective et plan d'action opérationnelle*, car la communication est devenue l'un des facteurs clefs de la réussite des entreprises ;
- *les fondamentaux de la communication*, qui restituent le rôle et la place des différents métiers de la communication : communication institutionnelle, communication interne, relations avec la presse, communication de crise, communication financière ;
- *la communication du management, le management de la communication*, pour définir la façon dont on se positionne en qualité de client interne de son entreprise.

Deux thématiques structureront le master : le positionnement de l'entreprise vis-à-vis du digital d'une part, qui suscite de nombreuses interrogations sur la nécessité d'interagir via les nouveaux médias et réseaux sociaux, et l'international d'autre part, au regard du modèle global dans lequel s'inscrivent les nouveaux outils de communication. Sur ce point, une semaine d'études à l'étranger est prévue afin de favoriser l'immersion des stagiaires dans un contexte global auprès des professionnels du métier.

Ambroisine BOURBON poursuit son exposé en expliquant que la méthodologie constituera le fil rouge du master : des séances plénières permettront d'agrèger l'ensemble des apports, déclinés selon trois formats pédagogiques :

- les séminaires fondamentaux ;
- les ateliers (Workshops) ;
- les grandes conférences.

Inge KERKLOH-DEVIF explique que l'encadrement sera articulé autour d'une équipe pédagogique pour accompagner cette formation tout au long du programme. Cette équipe se réunira régulièrement et aura une mission de tutorat auprès des participants. Le programme se déroulera sur 24 mois avec 304 heures de formation réparties sur 38 journées. Elle sera adaptée à l'exercice des participants qui ont une activité professionnelle. S'agissant des modalités de sélection, elles seront conformes aux modalités habituelles de Sciences Po avec une sélection sur dossier, CV et lettre de motivation, puis un entretien pour vérifier l'adéquation du candidat aux programmes et aux objectifs du programme. L'obtention du diplôme sera soumise à une obligation d'assiduité, une obligation de validation des différents contenus et au mémoire de fin d'études. Une première liste d'intervenants académiques et professionnels est proposée au Conseil.

La formation sera financée par les frais d'inscription des stagiaires (22 400 € par participant), pour lesquels les participants pourront obtenir des financements.

c) Vote

En l'absence de questions, Michel PEBEREAU soumet la création de ce Master au vote. Un dénombrement préalable des votants a lieu en tenant compte des procurations : 20 votants sont comptabilisés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

II. PRESENTATION ET VALIDATION DU NOUVEAU MASTER EN REGULATION FINANCIERE

a) Exposé

Guillaume SARRAT de TRAMEZAIGUES explique que la création de ce nouveau master entre dans le cadre du rayonnement international croissant du département d'économie de l'institut, de sa recherche, et de son expertise pédagogique (de par son expérience avec le master Finance et stratégie). Il est ainsi proposé de créer une formation complémentaire diplômante en finance, et plus particulièrement en régulation financière, à destination de jeunes professionnels. La légitimité de ce nouveau master est fondée sur un champ de pratiques professionnelles de plus en plus ancrées dans la recherche scientifique. Cet enseignement assurerait à Sciences Po une meilleure visibilité en France ainsi qu'à l'étranger, dans un domaine d'actualité d'importance globale, mais qui reste peu maîtrisé au niveau pédagogique, en France comme à l'étranger.

Le positionnement de ce master porte sur une formation intensive en régulation financière, sur le modèle d'un master spécialisé (type MS) dispensé entièrement en langue anglaise, concentré sur une année d'étude (en trois semestres de cours), et articulé sur une double orientation : la maîtrise des concepts de régulation dans une approche normative, puis proactive, associée à des compétences comptables et financières, qui permettent d'assurer le suivi, l'application et potentiellement, le contournement des normes régulatrices.

Le programme serait ouvert aux jeunes professionnels français ou étrangers diplômés de Master, dans des disciplines telles que l'économie, le droit, les statistiques, l'ingénierie, les affaires publiques, ou les affaires internationales. Pour pouvoir candidater, ces jeunes professionnels devront faire valoir un Master validé, ainsi qu'une expérience professionnelle dont la pertinence, le contenu et la durée seront examinés par le jury. Le recrutement porterait aussi bien sur le marché international que national. Il se ferait exclusivement sur un dossier, constitué des résultats académiques antérieurs, lettres de recommandations, expériences professionnelles, et pertinence de la candidature.

Ce programme s'inscrit dans une discipline très concurrentielle, la finance, mais dans un secteur peu abordé par les universités et les grandes écoles, et dans tous les cas, n'allant jamais jusqu'à la diplomation : aucune formation spécifique en régulation financière n'existe en France. Il en existe deux au Royaume-Uni, mais l'offre semble noyée dans une offre en finance globale dans ses universités. Guillaume SARRAT de TRAMEZAIGUES estime que ce master présente deux avantages significatifs :

- un avantage comparatif, puisque Sciences Po est légitime, sur son marché domestique, pour proposer une formation en finances publiques et plus particulièrement en régulation. En ce sens, ce master s'inscrirait naturellement dans le développement pédagogique des formations ;
- un avantage absolu, au sens où il s'agirait de la seule formation à préparer à la fois les étudiants aux normes de régulation financière et à donner la maîtrise comptable, analytique et financière de l'application et de l'audit. En outre, ce deuxième avantage serait conforté par la mise en place des formations de préparation à la certification Autorité des marchés financiers, et des niveaux 1 et 2 du *Certified Financial Analyst*.

En matière d'insertion professionnelle, ce programme répond à l'objectif de lever une carence en formation à la régulation aux niveaux domestiques et internationaux. En effet, le régulateur domestique ou international ne recrute pas de juniors formés à la régulation, car il n'en existe pas sur le marché, ce qui le conduit à former lui-même, en interne, les juniors qu'il va recruter. L'idée est donc de répondre à un besoin de niche limité, mais avéré. Pour Guillaume SARRAT de TRAMEZAIGUES, la maîtrise analytique et financière des questions de conformité favoriserait par ailleurs l'insertion professionnelle

en cabinet d'audit et de Conseil. Enfin, les établissements financiers seraient des cibles de choix pour la mise en place, la veille et la supervision de leurs procédures internes liées à la régulation financière et à leurs propres procédures et ratios.

En matière d'organisation et de programmes, ce master géré par le département d'Économie et plus particulièrement l'équipe pédagogique du master Finance et stratégie, bénéficiera de nombreuses externalités positives :

- l'augmentation de l'offre d'électifs et options en Finance et stratégie (certains enseignements introductifs de régulation seront ouverts aux étudiants de Finance et stratégie comme électifs – favorisant l'exhaustivité de la formation financière des étudiants ainsi que le rayonnement de la formation) ;
- la création de deux nouvelles options majeures au département d'Économie et à la direction de la Formation continue : la préparation sur une année entière à la certification AMF et aux niveaux 1 et 2 du *Certified Financial Analyst*. Ces deux nouveaux enseignements seront proposés comme électifs aux étudiants de Sciences Po : la préparation et la certification à ces examens seront des atouts déterminants dans l'insertion professionnelle et la carrière des futur(e)s diplômé(e)s de Sciences Po.

Guillaume SARRAT de TRAMEZAIGUES conclut son intervention sur la signalétique et la maquette pédagogique de ce nouveau master.

b) Questions et observations

Emmanuel GOLDSTEIN se félicite de l'introduction de ce nouveau master, qui répond à une véritable augmentation de l'offre d'emploi dans ce secteur. Il souhaite que l'établissement veille à intégrer des enseignants de différents arrière-plans, dans la mesure où les établissements financiers opèrent sous différentes juridictions selon leurs activités.

Michel PEBEREAU en est d'accord. Par contre, il lui semble que le titre du master est trop réducteur par rapport à l'ambition du projet, qui couvre la gestion et la régulation du risque.

Arnaud BONTEMPS fait observer que la clarté entre formation continue et formation initiale dans l'offre de Sciences Po n'est pas toujours assurée : certains étudiants se sont ainsi trompés dans leur choix de master. Il demande que l'information donnée aux étudiants du Collège universitaire sur la division et la différence entre ces deux types de formations soit plus claire.

Michel PEBEREAU en est d'accord.

c) Vote

Michel PEBEREAU soumet la proposition de ce nouveau master au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

III. PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DES MODALITÉS D'ENTREE A PARTIR DE 2013 AU COLLEGE UNIVERSITAIRE

a) Exposé

Hervé CRES rappelle qu'il y a deux ans, le Conseil modifiait les modalités d'entrée au Collège universitaire de Sciences Po. À l'époque, la motivation était de se concentrer sur le bien-être des parties prenantes directes de l'établissement, en particulier celui des collaborateurs et des élèves admis. Les épreuves écrites d'admission, qui se déroulaient à la fin du mois d'août, et les décisions d'admission afférentes, communiquées aux alentours du 15 septembre (après la rentrée dans les classes préparatoires) obligeaient d'une part les familles à trouver un logement très rapidement, et d'autre part

les équipes pédagogiques à préparer une rentrée avec un nombre incertain de candidats admis. Pour pallier ces difficultés, Hervé CRES rappelle qu'il avait été décidé de programmer cet examen à la fin du mois de juin, ce qui a également permis de créer un processus d'admission en deux temps sur la base des épreuves écrites et d'un entretien oral. L'objet du présent projet, est de répondre à des difficultés qui se posent au-delà du cercle des parties prenantes directes de Sciences Po.

Ce projet s'inscrit dans le contexte d'une affectation dans les premiers cycles universitaires régis par un logiciel centralisé au ministère (logiciel « Admission post Bac » APB), qui permet de recenser 10 000 formations d'enseignement supérieur dans plus de 2500 établissements, et procède d'un appariement entre les choix prioritaires des candidats et les établissements au cours de trois phases, du 7 juin au 7 juillet, date de la communication des résultats du baccalauréat. A chaque phase, les candidats peuvent se voir proposer une affectation plus élevée dans leur ordre de priorité, en fonction des affectations du tour précédent.

Le 31 juillet, Sciences Po déclarait un millier de candidats admis après la clôture de ce mécanisme d'appariement, si bien que ces candidats n'ont pas pu se désister de leur premier choix. Ces premiers choix n'ont donc pas été réaffectés par la procédure «APB». Par le jeu des affectations en cascade, le ministère estime entre 5000 et 6000 le nombre de lycéens qui ne peuvent pas bénéficier de leur choix préférentiel du fait de la programmation tardive de l'examen de Sciences Po. Or, si l'institut entrait dans la procédure d'admission post bac, chaque désistement d'un candidat admis à Sciences Po permettrait de réaffecter ce choix à d'autres candidats. L'entrée de Sciences Po dans ce mécanisme implique que les décisions d'admission aient lieu au plus tard le 31 mai de chaque année.

Il est donc proposé de retenir le premier sentiment du Conseil sur la rédaction définitive d'un règlement des admissions, règlement qui fera l'objet d'un vote lors de la prochaine séance, afin de pouvoir communiquer suffisamment en amont du changement de ses modalités d'entrée. Hervé CRES soumet au Conseil des propositions générales et particulières, qui feront l'objet de discussions à l'occasion d'un groupe de travail programmé dans la soirée :

Au chapitre des propositions globales,

- organiser l'ensemble des procédures d'admission afin qu'elles convergent toutes vers la fin du mois de mai (cela n'affectera pas la procédure internationale ou la procédure par convention d'éducation prioritaire)
- conditionner l'admission à l'obtention du baccalauréat : les candidats admis perdraient le bénéfice de leur admission en cas d'échec à cet examen
- acter le principe d'une procédure en deux temps pour toutes les procédures (CEP et internationale incluses), avec une admissibilité sur la base d'épreuves, et une admission sur la base d'un entretien oral.

Au chapitre des propositions particulières,

- aucune modification ne sera proposée pour les procédures internationales et CEP
- pour la procédure par examen :
 - ✓ concernant la phase d'admissibilité : procéder à l'examen du dossier du candidat (épreuve sur dossier récompensant l'effort au long cours), maintenir les épreuves écrites et les concentrer en une journée (potentiellement trois épreuves dans la même journée), ce qui permettrait de réduire le coût de passage de l'examen pour le candidat ;
 - ✓ concernant les épreuves : maintenir l'épreuve d'Histoire sur un programme modifié, diversifier les compétences en maintenant l'épreuve à options, maintenir le principe d'une épreuve de langue, mais modifier son format dans le sens des chartes pédagogiques en vigueur à Sciences Po ;

- ✓ concernant la procédure par « mention très bien », certains membres du groupe de travail insistent pour que la dispense d'examen soit maintenue. Sur ces aspects, les discussions sont ouvertes.

b) Questions et observations

Paul BERNARDET rappelle que 68 % des étudiants de Sciences Po sont issus des milieux aisés, ce qui montre l'inégalité de l'accès à Sciences Po. Pour l'UNEF, cette surreprésentation des milieux favorisés est le fait des conditions d'accès à l'institut et de son examen d'entrée, qui ne sélectionnent pas uniquement sur des bases académiques, mais introduisent des biais géographiques et sociaux. Face au dépassement de l'examen présenté, l'UNEF souhaite pointer plusieurs risques :

- à travers l'avancée de la date d'examen, la réduction du temps nécessaire pour s'informer sur l'existence de Sciences Po, les façons de s'y préparer et les moyens de s'y inscrire. Pour Paul BERNARDET, cette réduction affectera principalement des lycéens en provenance des milieux les moins favorisés
- cet avancement risque également de provoquer le renforcement des préparations privées, avec les inégalités d'accès que l'on connaît vis-à-vis de ces préparations

Pour pallier ces risques, l'UNEF estime qu'il est nécessaire de modifier en profondeur l'examen afin d'en minimiser les risques et d'augmenter au maximum sa démocratisation. Paul BERNARDET ajoute que l'UNEF est attachée au maintien de la voie d'accès par la mention très bien, considérée comme la moins défavorisante. L'UNEF est aussi fermement attachée à la délocalisation de l'examen. Paul BERNARDET interroge le Conseil sur les garanties relatives à la relocalisation des places. En effet, il n'est absolument pas certain que les nouveaux admis à Sciences Po libèrent leur place à la première ou la deuxième session. Il rappelle que la réallocation sera sans effet en cas de renoncement lors de la troisième session.

Maxence MELY rappelle que le MET diffuse des tracts et fait circuler une pétition contre cette réforme depuis une semaine. Il qualifie sa démarche de populaire et s'en explique : le MET s'interroge sur les raisons de cette réforme. À son sens, les arguments juridiques et économiques ne sont pas pertinents. Seul demeure un argument « de bonne conscience », mais Maxence MELY estime que cet argument ne vaut pas le risque d'encourir un certain nombre de conséquences néfastes : l'inconstance, avec des réformes tous les deux ans. Sur cet aspect, Maxence MELY déclare que ni les étudiants, ni les professeurs, ni les recruteurs ne savent exactement comment on entre à Sciences Po. Maxence MELY s'interroge encore sur la fin de la culture générale et des langues en tant qu'épreuves. Il considère que l'on ne doit pas renoncer à ces critères et leur substituer une valorisation du dossier, notamment articulée sur les notes en mathématiques. Sur ce point, il déclare que l'ouverture d'esprit doit être privilégiée aux qualités en mathématiques et en sciences dures. Il critique aussi la création de nouveaux biais, et déclare que l'oral n'est certainement pas la procédure la moins discriminante pour les étudiants. Il appuie cette déclaration sur celle de Cyril DELHAY, ancien directeur de la communication, qui a fait savoir dans les tribunes du journal « le Monde » que l'on n'apprenait pas à parler à l'école, mais dans les cercles privés. S'agissant de l'admission au dossier, Maxence MELY observe qu'elle est peu solide. Il fait ensuite part de sa consternation vis-à-vis de l'UNEF, devenu « le béni-oui-oui » du ministère de l'Enseignement supérieur. Il cite un paragraphe du document de l'UNEF, en page 1 : « notre idéal est donc l'absence d'examen sélectif de toute sorte à Sciences Po ». Selon lui, Sciences Po doit pouvoir jouir de cette liberté de choix des étudiants, et donc de les sélectionner sur des critères objectifs. Il estime que cette posture est décevante de la part de l'UNEF, et décevante pour le vice-président étudiant du Conseil de direction. Il affirme encore la stupéfaction de certains étudiants vis-à-vis de la direction, et renvoie le Conseil à certains de leurs commentaires émis sur la page Facebook du directeur :

« Pourquoi aurait-on besoin de cette réforme ? Parce qu'on ne parlait plus de Sciences Po comme d'un modèle d'innovation dans les journaux, depuis plus de deux semaines. »

« Avec cette procédure, nombre d'élèves actuellement scolarisés ne seraient pas rue Saint-Guillaume. »

« Ce que je vois, c'est qu'avec ces critères, je n'aurais pas pu faire mon entrée à Sciences Po, car mes notes de seconde et de première étaient bonnes, mais pas excellentissimes. Je pense que la réforme ne laisse pas aux étudiants la possibilité de se donner à fond pour réussir l'examen. »

« Mettre l'accent sur les mathématiques, supprimer la culture générale. Bientôt, ne se fier qu'à des bulletins scolaires ou des thèses de niveau interne au lycée. L'université Paris-Dauphine existe déjà. Nous sacrifions la tête bien faite à la tête bien pleine. »

« Selon quels critères allez-vous choisir vos élèves parmi 5000 ou 6000 étudiants ayant tous eu le même programme de l'éducation nationale, ayant tous eu des bonnes notes à l'école, si ce n'est ni par leur niveau de langue, ni par leurs connaissances en histoire, en philosophie, ni par leur capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction, ni par leur capacité d'obtenir une mention au baccalauréat ? Quels critères objectifs non discriminatoires ont été utilisés ? »

« On fait un vrai-faux examen sous un faux prétexte »

La réplique du directeur a été la suivante : *« les réactions ont toujours été les mêmes chaque fois que quelque chose a changé à Sciences Po. L'ancêtre du MET était déchaîné contre la mention très bien lorsque celle-ci a été instituée. »* Sur quoi un étudiant a répondu : *« ce n'est pas parce que le MET a peut-être eu tort de critiquer des réformes qui étaient bonnes que dès lors qu'il critique quelque chose, cela prouve que c'est bien. »*

Maxence MELY estime qu'il faut sortir de cette polémique, et affirme que le texte n'est pas une bonne base de travail pour une réforme des admissions. Il demande une nouvelle copie, qui inclut la culture générale et les langues vivantes comme critères de sélection. C'est sur cette base que le MET participera aux négociations sur le détail des épreuves. Maxence MELY conclut son propos sur la nécessité de devoir protéger la spécificité de Sciences Po, « spécificité qui participe à son ADN ».

Simon BACIK affirme que ce qui intéresse les étudiants, c'est de savoir comment eux-mêmes sont entrés à Sciences Po : quelle image les procédures d'accès renvoient de l'institut et comment peut-on faire de Sciences Po une école représentative de l'ensemble de la société ? C'est ce qui est défendu par la confédération étudiante depuis des années en soutenant la diversification des voies d'admission. Cette diversification – qui comprenait l'examen avec l'oral, les mentions très bien, la procédure internationale – était le symbole d'une école en avance permettant à toutes les excellences de s'exprimer lors des procédures d'admission, et faisait de Sciences Po une école qui compte sur les compétences individuelles de ses étudiants et sur leur capacité à s'insérer sur le marché du travail de façon exemplaire. Pour Simon BACIK, si une réforme doit avoir lieu, elle doit s'opérer dans la ligne de cette politique et non parce que le ministère le demande. La confédération des étudiants s'interroge sur la disparition de la mention très bien. Elle estime que si Sciences Po a pu recruter dans plus de 400 lycées cette année, c'est aussi parce que cette mention très bien – contre laquelle l'UNI s'est battue dès le départ – a permis de diversifier géographiquement les entrées à l'institut. Simon BACIK ajoute que la mise en place d'un examen à la mi-février reviendrait à opérer le retour à un examen parisien, et engagerait les étudiants des autres régions dans de nombreux allers-retours Paris-Province. Si la réforme a lieu, la confédération des étudiants souhaite donc avoir des garanties sur le nombre de lycées dont seront issus les étudiants. Simon BACIK ajoute que le remplacement de la mention très bien par une procédure d'admission sur dossier devra, si elle est acceptée, être corrélé à un principe d'admission géographique. S'agissant de l'élargissement de l'oral, Simon BACIK estime qu'il est moins discriminant socialement et permet à Sciences Po de choisir ses propres critères d'évaluation. Son syndicat considère également que la suppression de toute sélectivité serait socialement injuste, au nom du bien commun et d'une politique de justice sociale. Il explique encore que la confédération des étudiants n'a pas d'opposition vis-à-vis du changement de date, puis conclut son propos sur les critères de sélection qui apparaissent fondamentaux à son syndicat : la diversité des étudiants, leur bon niveau, la lutte continue contre les biais sociaux.

Emmanuel GOLDSTEIN affirme que Sciences Po doit être intégré au système d'enseignement français, pas sous le coup d'une exigence régalienne de l'État, mais pour éviter de devenir un îlot isolé. En ce sens, la réforme est tout à fait opportune. Revenant sur l'instabilité des procédures critiquées par Maxence MELY, il indique qu'elle est regrettable, mais que ce qui compte le plus, c'est que les recruteurs sachent que les étudiants sont bien formés à Sciences Po. Il évoque ensuite l'examen sur une journée et propose de réfléchir à un système comprenant une journée d'écrit, l'examen du dossier, puis

une autre batterie d'écrit, et peut-être l'oral. Cela reviendrait à deux jours d'examen. Pour Emmanuel GOLDSTEIN, il est plus important d'avoir les bonnes épreuves plutôt que de se contraindre à tout faire en une journée, malgré les problèmes de frais que cela peut générer. S'agissant de l'examen du dossier, il observe que le nombre de dossiers qui auraient vocation à être traités dans le cadre d'une procédure normale atteindrait 7000, ce qui entraînerait un risque de méconnaissance des trajectoires des élèves. En ce sens, le dossier préalable ne lui paraît ni praticable, ni complètement souhaitable. Concernant l'examen oral pour tous, Emmanuel GOLDSTEIN estime que cela reviendrait à avoir 75 % des élèves finalement admis à l'oral pour trancher sur quelques centaines d'élèves en balance. Il estime que le ratio actuel du 1 sur 2 est plus intéressant que l'application du processus à tout le monde. Sur la mention très bien, il lui semble qu'il serait possible de conserver un certain nombre de places ouvertes, sans désorganiser l'ensemble du processus.

Axel KAHN affirme que lorsque l'on sélectionne, on sélectionne sur les potentialités des étudiants à être de très hauts diplômés, performants face aux recruteurs. On évite alors de sélectionner sur des aptitudes évolutives. Partant de ce principe, un examen unique de 9 heures dans le cadre d'un concours pour des jeunes de 17 à 18 ans sélectionne sur un critère de fatigabilité intellectuelle. Or, cette attitude peut considérablement progresser, et ce qu'elle peut être à cet âge ne présage rien de ce qu'elle sera après plusieurs années d'école. Axel KAHN demande au Conseil de considérer cet aspect.

Arnaud BONTEMPS revient sur les propos de Maxence MELY et observe que lorsqu'une campagne est populaire, il est important d'examiner l'angle d'attaque qui a été choisi par ses concepteurs. En lisant dans le document du MET : « Sciences Po doit-il devenir une fac comme les autres ? », Arnaud BONTEMPS dit se poser quelques questions sur l'honnêteté des concepteurs de cette campagne vis-à-vis des étudiants, puisque le dossier ne fait mention d'aucune sorte d'uniformisation. Il souligne que les discussions que peuvent avoir les étudiants portent sur l'attachement presque affectif qu'ils éprouvent vis-à-vis de l'examen. Arnaud BONTEMPS revient ensuite sur la phrase « notre idéal est donc l'absence d'examen sélectif de toute sorte à Sciences Po » du document de l'UNEF, et donne lecture de la phrase suivante : « c'est pourquoi, plutôt qu'une opposition stérile à tout projet de réforme en cours, nous poursuivons notre objectif de démocratisation en militant pour que l'examen soit de moins en moins socialement discriminant. » Il estime que ce débat est autrement plus intéressant que celui dans lequel le MET veut s'engager, et s'enquiert auprès de la direction de l'articulation qui sera opérée entre l'épreuve écrite et l'examen du dossier pour décider de l'admissibilité des candidats. Concernant l'oral, Arnaud BONTEMPS le différencie de la prise de parole en public, évoqué par Cyril DELHAY dans une tribune du journal le Monde. Se référant au dossier de Vincent TIBERJ, il rappelle que plus le taux de sélectivité d'un examen est fort, plus la sélection portera sur des points réduits. Or, c'est dans cet écart très faible entre l'admis et le non admis que jouent pleinement les différences de capital culturel et social. En somme, cet écart peu significatif est socialement très discriminant, et il conviendrait d'en diminuer l'importance en desserrant le taux de sélectivité à travers le passage à l'oral de l'ensemble des candidats. Enfin, Arnaud BONTEMPS souscrit aux propos d'Axel KAHN sur la capacité de fatigabilité intellectuelle, et estime que la concentration des épreuves en une journée doit absolument être accompagnée d'une réduction du temps des épreuves. Il lui semble important de signaler qu'une journée d'examen ne doit pas excéder 8 heures.

François HEILBRONN rappelle qu'une contrainte calendaire est fixée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et que l'institut doit s'y conformer. Par contre, il dit ne pas voir le rapport entre la modification calendaire de l'épreuve et la modification de la structure de l'épreuve. Il rejoint les propos d'Emmanuel GOLDSTEIN sur l'étude de dossier, qui part de la classe de seconde où les élèves ne sont pas suffisamment mûrs ou pas suffisamment scolaires, et s'interroge sur les raisons d'introduction de ce biais. Par ailleurs, il ne voit pas pourquoi l'institut devrait réduire l'ensemble des épreuves telles qu'elles sont actuellement structurées. Ces dernières ont en effet leur efficacité, comme l'atteste la note sur les procédures d'admission, qui doit prochainement être présentée en Conseil. François HEILBRONN dit être d'accord sur la proposition d'Emmanuel GOLDSTEIN vis-à-vis de la mention très bien.

Simon BACIK fait savoir que la confédération des étudiants est favorable au plafonnement des étudiants ayant obtenu la mention très bien, mais propose un quota de 300 élèves pour maintenir l'exigence de diversité.

Michel PEBEREAU confirme qu'il est souhaitable de satisfaire la demande émise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. L'institut a trop de relations avec ce ministère pour ne pas tenir compte de ses préoccupations. Il rappelle aussi que dans tous les domaines de l'enseignement, le véritable problème est de savoir de quelle façon il est possible de faire triompher le parti du mouvement sur le parti du conservatisme. Or, en matière d'enseignement, tous les individus ont la pulsion spontanée de considérer que l'endroit par lequel ils sont passés est le meilleur endroit et qu'il est nécessaire de maintenir cette voie. Pour Michel PEBEREAU, il est souhaitable de dépasser cette pulsion, et de distinguer ce qui provoque une stabilité permanente de ce qui permet d'évoluer. Il observe encore que l'entrée au niveau du baccalauréat n'est pas la seule voie d'entrée à Sciences Po, et qu'il y a d'autres occasions d'enrichir le public de l'institut. En revanche, il lui semble nécessaire de définir très sérieusement le profil des étudiants à recruter au niveau du baccalauréat, car c'est à ce niveau que sont définies les caractéristiques du Sciences Po d'origine. Michel PEBEREAU affirme qu'il faut éviter de perdre son âme à l'occasion d'un changement de procédure. Il se réfère à la situation que connaissent les étudiants de médecine, désormais sélectionnés sur les mathématiques, méthode de sélection satisfaisante pour l'esprit, mais pas nécessairement adaptée à l'ensemble des formations de la population française.

Richard DESCOINGS rend hommage à la qualité des interventions de chacun des membres du Conseil et particulièrement celles des élus étudiants, qui montre que la formation reçue à Sciences Po est clairement une formation qui permet la prise de parole en public de façon argumentée et illustrée. S'agissant des questions relatives à la représentation des classes populaires et moyennes, il rappelle qu'un tiers des jeunes ne va pas jusqu'au bac, et qu'en conséquence, il n'est pas possible de rêver d'un examen d'entrée conforme à la composition du corps social français. Il ajoute que la proposition faite aux membres du Conseil ne relève pas d'un diktat du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou du recteur de Paris : l'un et l'autre ne cherchent pas à imposer quelque chose, mais font appel au sens de la solidarité de l'institut vis-à-vis des étudiants qui ne sont pas reçus à Sciences Po. Il est simplement demandé de limiter les difficultés provoquées par le moment des conditions d'admission. Pour Richard DESCOINGS, il est tout à fait normal de répondre à cette sollicitation fondée sur l'intérêt général. Il ajoute qu'il n'y a pas de lien direct entre la demande de modification du moment et la structure de l'examen. Pour autant, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de lien direct que l'institut ne doit pas profiter de cette modification de date pour réfléchir à la modification de ces examens et s'interroger sur quelques dysfonctionnements. À son sens, l'immense majorité de l'incompréhension des candidats provient à titre principal de l'épreuve de langue, et à titre important de l'épreuve de culture générale. Les raisons, précise-t-il, en sont simples : pour l'épreuve de langue, les correcteurs sont aussi attentifs à la substance de la pensée énoncée qu'à la qualité formelle de la langue utilisée. Ainsi, certains étudiants, qui ont l'impression de très bien parler une langue, sont surpris par la mauvaise note qu'ils ont pu obtenir dans cette épreuve et ne comprennent pas les critères de notation. Sur cet aspect, Richard DESCOINGS se demande s'il n'y aurait pas moyen d'utiliser les tests largement reconnus par la communauté académique mondiale et de faire passer à certains étudiants des écoles de cette catégorie. Cela permettrait en outre de répondre à la question de la fatigabilité évoquée par Axel KAHN. Pour Richard DESCOINGS, il est possible d'alléger l'épreuve de langue.

Concernant l'épreuve de culture générale, il reconnaît qu'elle participe au patrimoine affectif de Sciences Po, mais rappelle que le choix des sujets annuels d'examen est une compétence délicate à exercer. Il illustre son propos en se référant au sujet d'un examen de culture générale traitée il y a quelques années : « qu'est-ce qu'un esprit juste ? » La moitié des candidats a traité ce sujet sous l'angle « qu'est-ce qu'un esprit épris de justice ? » Cette moitié a été éliminée, car elle a oublié qu'un esprit juste est aussi un esprit plein de justesse. Pour autant, cette élimination n'était pas très satisfaisante au regard du choix des candidats admissibles, et il est aujourd'hui impossible de dire combien de très bons candidats ont été perdus à cause de cette erreur de précipitation intellectuelle. Bien que l'institut essaie de ne pas reproduire les mêmes erreurs, les correcteurs de cet examen de culture générale éprouvent souvent l'impression de donner des notes parfois très basses à des étudiants qui ne sont pas aussi mauvais que ces notes pourraient prétendre.

S'agissant de l'épreuve d'Histoire, Richard DESCOINGS estime qu'elle est fondée sur un savoir précis, avec un choix de sujets permettant d'évaluer les capacités de conception, tout en mesurant la maîtrise intellectuelle et rédactionnelle des candidats. Mais cette épreuve implique une culture générale extrêmement développée. Ici encore, il illustre son propos par un sujet relatif à l'orient du XIXe siècle.

En conclusion, bien qu'il n'y ait pas de lien direct entre le changement de date des épreuves et des épreuves elles-mêmes, la modification permet à l'institut de réfléchir au contenu des épreuves. Richard DESCOINGS ajoute que l'oral permet de vérifier ce qu'il n'est pas possible de vérifier à l'écrit. Aussi plaide-t-il dans le sens du changement, tout en comprenant la prudence nécessaire dont il faut faire preuve vis-à-vis de modifications trop profondes.

Richard DESCOINGS conclut son propos sur l'inconstance et le flou dénoncé par Maxence MELY, et rétorque qu'il s'agit de la vie quotidienne de l'institut, conformée à la réalité du monde : les actuels diplômés de Sciences Po doivent être prêts à entrer dans un monde inconstant et flou. L'institut doit en permanence se resituer par rapport à un monde en perpétuel changement. Richard DESCOINGS ajoute que ce débat a déjà eu lieu lors de la dernière réforme, et qu'il est aujourd'hui important de le remettre sur la table pour éclairer les travaux du groupe de travail, et préparer la séance décisive.

IV. BILAN DES ADMISSIONS 2011

a) Exposé

Hervé CRES revient sur quelques points mis en exergue dans le document distribué aux membres du conseil :

- l'augmentation du nombre de candidatures, massive, de la procédure internationale, avec +30 % au niveau du collège et +30 % niveau du master ;
- 500 candidats se sont présentés cette année sur le fondement exclusif de leur mention très bien, et 100 d'entre eux ont été admis ;

Hervé CRES précise que l'examen n'introduit pas de biais trop visibles en fonction des séries, des choix d'options, et du genre des candidats. Il ajoute que l'institut décide pour la première année de réduire le nombre d'admis par les procédures dites françaises. Une affectation plus massive des étudiants admis sur les campus en région a été opérée. Ainsi, le nombre d'étudiants affectés au campus de Paris est passé de 966 en 2010 à 915 en 2011. Pour ce qui a trait au master, les résultats sont plus contrastés, avec :

- +30 % d'augmentation des candidatures pour la procédure internationale
- -10 % de candidatures pour la procédure française

Hervé CRES observe que pour la première fois, le nombre de candidats pour la procédure internationale dépasse celui des procédures françaises. Il est anticipé que cette courbe ne se renverserait pas à l'avenir. Il souligne que la plupart des mouvements peuvent s'expliquer par la seule ligne « affaires internationales » du document, avec une augmentation de 110 % du nombre de candidats entre 2010 et 2011, et 400 candidatures supplémentaires. Par ailleurs, l'intégralité de la chute pour les procédures françaises doit également être imputée aux 200 candidatures en moins pour les candidats se présentant avec un titre français à l'école internationale.

V. BILAN DES CONVENTIONS D'EDUCATION PRIORITAIRE - CONVENTIONNEMENT DE NOUVEAUX ETABLISSEMENTS

Hâkim HALLOUCH décline quelques chiffres relatifs aux conventions d'éducation prioritaire :

- le passage de 7 à 85 lycées, répartis dans l'ensemble du territoire national (métropole et outre mer) ;
- 860 étudiants admis par cette filière sur les 10 dernières années, 128 étudiants en 2011.

Hâkim HALLOUCH note une forme de stabilité dans ces admissions, avec une moyenne de 130 pour les trois dernières années.

Evoquée lors du point III du présent ordre du jour, cette étude se focalise sur les étudiants admis par cette procédure. Hâkim HALLOUCH estime que quatre informations principales peuvent en être tirées :

- l'absence d'effet « filière d'admission » dans l'insertion professionnelle des anciens étudiants ;
- un salaire moyen supérieur de 300 € nets entre les diplômés de cette filière et les autres diplômés, qui s'explique par une première différence dans les métiers occupés (avec une forte proportion dans le domaine de la finance), et une deuxième différence relative au temps passé dans le secteur d'activité ;
- 30 % de ces diplômés ont trouvé leur premier travail à l'étranger, dans des villes à forte activité économique ;
- une forte similitude entre les diplômés de cette filière et les autres diplômés dans le temps d'accès au monde professionnel.

L'étude porte également sur les parcours et trajectoires des étudiants pendant leur scolarité. Il ressort que si les résultats académiques sont différents la première année, l'écart se réduit lors de la deuxième année pour disparaître au niveau du master. Des différences sont cependant notées lors de la troisième année à l'étranger : les étudiants admis par la filière des conventions se dirigent majoritairement vers des pays anglo-saxons, notamment les États-Unis. Par ailleurs, ces étudiants préfèrent le séjour d'étude pour les deux tiers d'entre eux, contre un tiers préférant le stage en entreprise. Enfin, les étudiants de cette filière se dirigent davantage vers les masters plus professionnalisant, notamment dans les domaines de la finance et de la stratégie.

Hâkim HALLOUCH déclare que cette filière apporte deux éléments de diversité à Sciences Po :

- la diversité sociale, avec un taux d'élèves originaires de 60 % de familles dites défavorisées, qui n'a pas changé malgré l'évolution du dispositif et son extension géographique ;
- le profil international marqué pour un certain nombre d'étudiants (binationaux ou dont les parents sont nés à l'étranger).

Il est proposé de poursuivre l'extension du dispositif. Une dizaine de candidatures supplémentaires de lycée a été enregistrée. Trois d'entre elles ont répondu à l'ensemble des critères, et il est demandé d'étendre ce dispositif à ces trois nouveaux établissements : deux dans l'académie de Créteil et un dans l'académie de Dijon. Hâkim HALLOUCH conclut son intervention sur les raisons qui ont conduit l'institut à mettre en œuvre ce dispositif il y a 10 ans, et explique qu'au mieux, ces raisons n'ont pas disparu, au pire, qu'elles se sont aggravées, notamment au regard de la crise.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU estime que cette politique s'est révélée très efficace et en remercie la direction. Il rappelle que la mise en place de ce projet n'a pas été facile, mais que son expérience a permis de constater l'intelligence et l'efficacité de ces conventions.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE

Michel PEBEREAU soumet le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011 au vote, sous réserve des modifications demandées.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions, Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil de direction pour leur présence et rappelle que la prochaine séance aura lieu le lundi 12 décembre 2011, à 8 h 30.

La séance est levée à 10 heures 19.